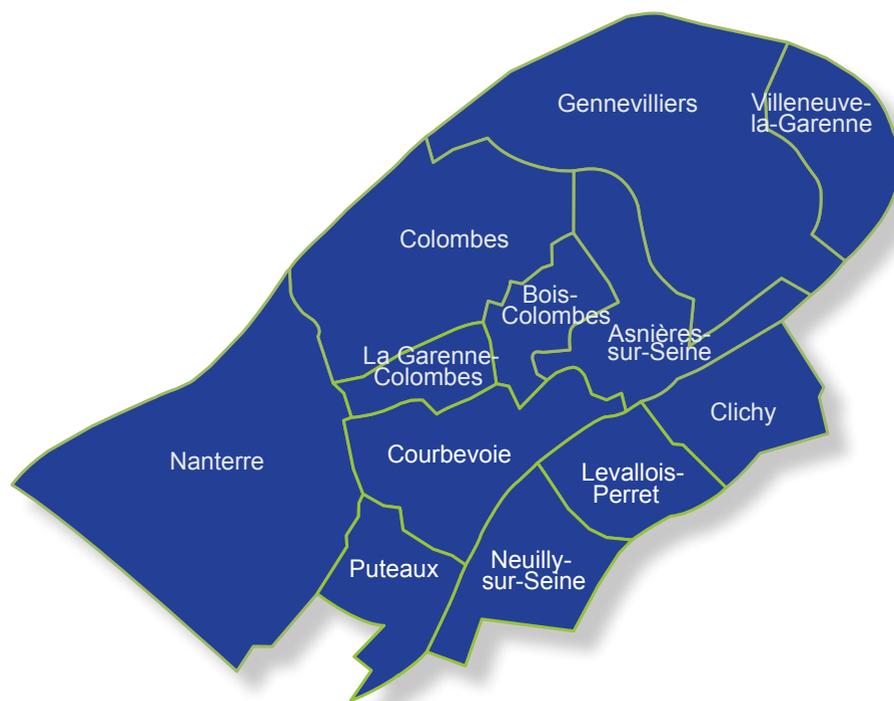


## Notre territoire d'intervention



Association Loi 1901  
SIRET 817 633 282 000 22 – APE 9499 Z



Les Permanences d'Accès aux Soins de Santé (PASS) sont des cellules de prise en charge médico-sociale, qui doivent faciliter l'accès des personnes démunies non seulement au système de santé, mais aussi aux réseaux institutionnels ou associatifs de soins, d'accueil et d'accompagnement social.



## Nous contacter

du lundi au vendredi de 9h à 18h

Le KUBIK  
9 allée des Barbanniers – 92230 Gennevilliers

Standard : 01 71 90 50 50  
Fax : 01 40 86 75 79  
[pass@dac92nord.fr](mailto:pass@dac92nord.fr)

[www.semaphore92nord.fr](http://www.semaphore92nord.fr)

## PASS AMBULATOIRE Permanence d'Accès aux Soins de Santé

Expérimentation financée par



Nous intervenons au service  
des patients et des professionnels.

## Qu'est-ce que la PASS ambulatoire ?

Expérimentation financée par l'ARS IDF dont la mission est de **proposer un accueil inconditionnel et une prise en charge médicale et sociale intégrée** en ville.

### Enjeux :

- Détecter tôt les situations pouvant perturber le parcours de santé des personnes en situation de précarité et mettre en place les moyens appropriés;
- Favoriser le recours aux réponses de droit commun pour les publics démunis;
- Veiller à la cohérence des parcours de soins et à une meilleure accessibilité aux droits et aux soins pour les personnes démunies.

## Les principes de la PASS ambulatoire

- Un **accueil et une prise en charge inconditionnels**, dédiés à un public démunie en difficulté d'accès aux soins;
- Un accès aux soins et aux soins de prévention;
- Une coordination sociale individualisée;
- Un accompagnement physique en cas de nécessité;
- Une prise en compte des éventuels obstacles linguistiques;
- Un accès effectif aux médicaments;
- Une coordination avec les structures sanitaires et sociales environnantes (PMI, ESJ, CIDDIST, CSAPA, CCAS, EDAS...);

- Une formation/sensibilisation des opérateurs du territoire par rapport aux questions d'accès aux soins et aux droits et aux types de publics;
- Une structuration des liens avec la CPAM;
- Une mise en lien de tous les partenaires concernés, notamment les PASS hospitalières.

## Pour quel type de soins ?

- Pour une première consultation de médecine générale.
- Pour des examens standards qui ne peuvent pas attendre l'ouverture de droits:
  - un bilan biologique;
  - un bilan radiologique;
  - les médicaments;
  - des actes paramédicaux.

### Accompagnement

La monitrice éducatrice du réseau pourra accompagner les patients pris en charge dans le cadre de cette expérimentation pour les rendez-vous médicaux et/ou administratifs lorsque cela sera nécessaire.

### Interprétariat

Les consultations pourront se faire avec l'aide d'un interprète pour les patients non francophones. Pour cela il faudra contacter le réseau qui vous communiquera le numéro de téléphone d'Inter Service Migrant ainsi que le code nécessaire à la prise en charge financière.